



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 mars 2018**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY. MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, PETETIN, PICARD.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

Absents excusés :

Bureau : MM. POISSON, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 février 2018
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention
 - . Avenant n°2
- Natura 2000 : affermissement de la 3ème année d'animation (2018-2019)
- Guide des producteurs : choix du prestataire et demande de subvention LEADER
- SAGE Nappe de Beauce :
 - . choix du prestataire pour l'étude « Caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et validation du plan de financement
 - . choix du prestataire pour l'étude « Estimation des débits biologiques minimum sur les cours d'eau du SAGE » et validation du plan de financement
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : choix du prestataire pour l'étude « Etat final des masses d'eau du Contrat Global d'Actions Essonne amont » et demande de subvention auprès de l'AESN
- GPEC T : demandes de subvention auprès de la DIRECCTE, de la Région Centre-Val de Loire et du FEDER pour le financement du poste Chef de projet emploi et formation (GPEC T)
- Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOCHÉM à Pithiviers
- Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY (ex. ARGOS France DEPOT) à Beaune-la-Rolande
- Préparation du Comité syndical (compte de gestion 2017, compte administratif 2017 et affectation des résultats, budget unique 2018, etc.)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus, accueille Mme BESNIER, et excuse Mme la Sous-préfète et Mme DUBOIS, retenues par ailleurs.

Mme BEVIERE remercie M. CITRON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes, pour la mise à disposition des locaux.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu : M. Pierre ROUSSEAU donne pouvoir à M. Martial BOURGEOIS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente indique que les deux délibérations du SAGE « Caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et « Estimation des débits biologiques minimum sur les cours d'eau du SAGE », ainsi que la délibération pour le Guide des producteurs locaux sont différées au prochain Bureau.

Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 février 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 15 février : débat d'orientations budgétaires et avis sur le PLU de Boynes.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Sermaises, CC du Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à M. BRUNEAU, qui fait l'historique du projet, porté à l'origine par la CC du Plateau Beauceron. Les besoins avérés, notamment pendant les vacances scolaires, rendent la construction d'un nouveau bâtiment pour l'ALSH nécessaire, intégré à un projet global de groupe scolaire et de nouvelle cantine. Le projet permet de doubler les effectifs accueillis en ALSH, passant de 40 à 80 enfants.

La fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017 n'a pas remis en cause ce projet, car le nouveau périmètre permet aux parents travaillant en région parisienne de laisser leurs enfants à Sermaises.

M. PICARD insiste sur la nécessité de sécurisation des lieux pendant les travaux, qui ont lieu sur un site occupé.

M. BRUNEAU précise qu'en amont, le restaurant scolaire a été déplacé. Le nouvel ensemble est de qualité et les élus constatent la plus-value d'un site regroupant plusieurs activités.

M. BOUVARD confirme que ce projet est une belle réalisation, très fonctionnelle et qu'il devrait répondre aux attentes des parents et leur donner satisfaction.

Le Préfet prévoit de visiter le site le 16 mai prochain.

Le groupe scolaire/périscolaire intercommunal de Sermaises, par sa situation, offre une accessibilité et une proximité avec la population Sarmate et intercommunale : voies de communications routières, liaisons douces, stationnement, proximité des habitations et des services, etc.

Avant le projet de réaménagement, l'accueil de loisirs sans hébergement et les activités périscolaires étaient exercés principalement dans la Salle Pinsard, ce local se situant sous le restaurant scolaire. Les locaux sont principalement constitués d'un vaste local, d'une salle pour le goûter et de sanitaires. Si une telle organisation peut éventuellement être acceptable pour des activités périscolaires, elle s'avère inadaptée pour un accueil de loisirs sans hébergement.

Pour assurer les activités de l'ALSH, des groupes sont formés (petits, moyens, grands) en fonction des âges des enfants, mais chaque groupe ne dispose pas d'une salle d'activités dédiée au sein des locaux. Les salles de classe de l'école élémentaire sont dès lors mobilisées. Au même titre que les salles de classe de l'école, les dortoirs sont utilisés pour les enfants de petite et moyenne section. La Salle Pinsard, vaste espace d'une superficie de 171 m² a une acoustique inadaptée.

Dans sa volumétrie et ses équipements, cette salle n'est pas adaptée aux petits. Les sanitaires sont inadaptés et en quantité insuffisante. Les règles d'accessibilité ne sont pas respectées.

Les repas sont pris dans le restaurant scolaire situé au-dessus de la Salle Pinsard. Petits et grands y sont accueillis même si le mobilier n'est pas adapté aux petits. Quelques aménagements sont dès lors nécessaires (déplacement de tables et chaises depuis la salle de restauration de l'école maternelle pour les petits).

Une telle configuration des locaux rend indispensable la mutualisation des espaces. Ce sont notamment les locaux de l'école maternelle qui sont utilisés. Une telle cohabitation n'apparaît pas toujours évidente.

Enfin, l'établissement n'offre pas de bureau de direction ni d'espaces dédiés aux animateurs.

Le bâtiment dédié au périscolaire est donc obsolète techniquement (menuiseries, chauffage, isolation) et fonctionnellement.

Ainsi, sur l'ALSH, les besoins exprimés concernent les points qui suivent :

- l'aménagement d'un accueil de loisirs plus adapté aux besoins,
- la mise en accessibilité des locaux de l'ALSH,
- le réaménagement des espaces extérieurs (parvis du groupe scolaire, stationnement et circulation),
- la rénovation de la chaufferie existante.

Au regard de la prospective de l'aménagement du territoire intercommunal (création de secteurs d'habitat neuf à moyen terme) et aussi de la démographie à court terme, qui voit croître les effectifs chaque année, il est nécessaire d'étendre et de rénover les locaux dédiés à l'Accueil de Loisirs sans hébergement.

Un souhait d'augmentation de l'effectif accueilli est clairement exprimé par la population. L'équipement doit donc intégrer cette possibilité à long terme.

L'opération de création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sermaises a notamment pour principales actions :

- la réhabilitation technique des locaux réutilisés pour l'ALSH,
- la rénovation de la chaufferie de la Salle Pinsard,
- l'aménagement du stationnement aux abords de l'équipement.

A cet égard, le projet dispose de quelques enjeux majeurs.

En termes de fonctionnement : améliorer les conditions de fonctionnement de l'ALSH, identifier l'entrée de l'équipement dans son quartier, assurer la mise en accessibilité de l'établissement et augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH à long terme.

En terme urbanistiques : donner au site une image identitaire, hiérarchiser et ordonner les différents flux et garantir la sécurité des usagers et des utilisateurs.

En termes architecturaux : harmoniser les constructions neuves et celles existantes et optimiser les surfaces.

En terme environnementaux : maîtriser la demande en énergie des constructions neuves et réhabilitées, assurer le confort thermique et acoustique de chaque espace et intégrer les grands principes de durabilité et optimiser la gestion de l'entretien et de la maintenance des constructions et matériels mis en œuvre.

Le projet permet également au personnel d'animation d'exercer son activité dans des conditions optimales. Pour l'équipe d'animation de l'ALSH, l'objectif de l'opération réside dans la capacité à respecter le projet pédagogique. La mise à disposition de locaux adaptés autorise l'exercice d'activités de groupe et/ou de représentation.

Pour les enfants, il s'agit de permettre la pratique d'activités dans des espaces adaptés en nombre et en termes de volume.

Du point de vue des espaces, les objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage sont les suivants :

- individualiser au maximum le fonctionnement de chaque structure (ALSH et école),
- garantir l'accessibilité de l'ensemble des espaces fonctionnels de l'établissement, à tous les handicaps.

De fait, le programme de l'opération pour l'ALSH se base sur les projections suivantes :

- réutilisation des deux salles de classes situées à rez-de-jardin pour y implanter des salles d'activités,
- réutilisation de la salle Pinsard pour y aménager une salle polyvalente et une salle de motricité mutualisables (mur mobile),
- réaménagement des sanitaires enfants existants et complément par construction neuve en fonction des besoins en surface,
- construction des locaux d'accueil, administratifs et circulations en partie Nord-Ouest de l'école maternelle,

La durée de l'opération est estimée à plus d'un an. L'équipement réhabilité devra être réouvert en septembre 2018 et les travaux devront être achevés fin juillet 2018. La phase de travaux sur site est estimée à 13 mois.

Mme BEVIERE donne le détail des chiffres relatifs au projet ainsi que ceux des différents financeurs. Cette opération bénéficie, au total, d'une aide à 71%.

Le coût du projet s'élève à 2 514 408,95 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 1 808 875,18 €.

La subvention régionale demandée est de 361 700,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles. Bonus de 10% lié à la géothermie, soit 180 800 € (mesure 35-2 « Bonification climat-énergie). Aide régionale totale : 542 500,00 €, significative.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition d'une herse étrille, CUMA de Beaune la Rolande.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET.

La CUMA de Beaune la Rolande souhaite investir dans une herse étrille attelée derrière le tracteur. 5 adhérents de la CUMA, poly-culteurs éleveurs, ont décidé de créer cette activité. L'objectif est pour eux de mieux gérer le désherbage de leurs cultures et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Le désherbage mécanique est l'un des leviers mis en avant par ces exploitants.

Depuis quelques années, la réglementation en termes d'utilisation de produits phytosanitaires s'est intensifiée. Des méthodes alternatives, plus respectueuses de l'environnement, se mettent en place. Parmi elles, le désherbage par herse étrille.

Les attentes environnementales des membres de la CUMA vont dans le sens de ces techniques plus respectueuses de la nature. Cet outil réalise le désherbage des cultures grâce à un système de dents.

Cet outil permet donc :

- de détruire mécaniquement des adventices sans utilisation de produits phytosanitaires
- d'éviter des éventuels phénomènes de résistance des adventices aux produits chimiques
- de limiter les risques de pollution des eaux souterraines par des produits chimiques ou des polluants.

M. BOUVARD confirme que, si le matériel est bien utilisé, ce type d'équipement donne entière satisfaction.

Le coût HT du projet s'élève à 21 780,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 21 780,00 €.

La subvention régionale demandée est de 7 600,00 € (35 %).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Natura 2000 : affermissement de la 3^{ème} année d'animation (2018-2019)

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage, qui rappelle la convention passée avec la DREAL. Il s'agit ici de rendre ferme la tranche conditionnelle, le PETR ayant reçu l'aval des services de l'Etat sur le financement de cette tranche et des actions d'animation envisagées.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Guide des producteurs : choix du prestataire et demande de subvention LEADER

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, Agent de développement, qui explique qu'en raison d'un lot infructueux (impression) et de la nécessité d'une vérification dans les tarifs proposés par les candidats, la décision sur ce projet est reportée au prochain Bureau.

SAGE : délibérations sur le choix des prestataires pour 2 études

Mme BEVIERE explique que les dossiers des bureaux d'études sont étudiés par les services de l'Etat (DREAL, DRIE, AESN, AELB, AFB) et qu'en raison du nombre de dossiers reçus, l'instruction n'est pas encore finalisée ; la décision sur ces deux projets est reportée au prochain Bureau.

Contrat Global d'Actions Essonne amont : choix du prestataire pour l'étude « Etat final des masses d'eau du Contrat Global d'Actions Essonne amont » et demande de subvention auprès de l'AESN

Mme BEVIERE rappelle l'obligation faite au PETR de réaliser une étude finale du Contrat Global d'Actions.

Une seule candidature a été reçue, celle du bureau d'études Hydrosystèmes Ingénierie, pour un montant de 6 950,00 € HT, soit 8 340,0 € TTC.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

GPEC T : demandes de subvention auprès de la DIRECCTE, de la Région Centre-Val de Loire et du FEDER pour le financement du poste Chef de projet emploi et formation (GPEC T)

Mme BEVIERE rappelle que ce poste avait été assuré par Michel LAZZARI, dont le contrat est arrivé à échéance. Il s'agit donc de lancer le recrutement du nouveau ou de la nouvelle chef(fe) de projets et de solliciter les financeurs.

Mme BEVIERE rappelle que le dernier Comité de pilotage de la phase 2016-2018 avait souligné l'intérêt d'une telle démarche sur le territoire et que de nouvelles actions et de nouveaux partenariats sont à mettre en œuvre, entre des acteurs privés et publics et avec des syndicats professionnels.

La Présidente commente les dépenses, puis donne lecture de la délibération.

David VOYER précise que seul le FEDER est sollicité sur les dépenses liées à son poste.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement ISOCHEM à Pithiviers

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est représenté au sein de la Commission de suivi des sites (CSS) de cet établissement et qu'il doit procéder au renouvellement de ses délégués avant le 13 avril 2018, comme lui précise le courrier envoyé par le Préfet le 6 février.

Il est proposé de garder les mêmes représentants du PETR au CSS, soit Mme BEVIERE et M. PICARD.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission de suivi des sites (CSS) de l'établissement VARO ENERGY (ex. ARGOS France DEPOT) à Beaune-la-Rolande

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est représenté au sein de la Commission de suivi des sites (CSS) de cet établissement et qu'il doit procéder au renouvellement de ses délégués.

M. THION étant jusqu'alors représentant du PETR avec Mme CHANTEREAU, il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués.

Il est proposé de garder Mme CHANTEREAU et de désigner M. Michel BERTHELOT, pour siéger à cette commission.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Compte-rendu du Comité syndical du 15 février 2018. M. TARTINVILLE propose de modifier, en page 3, le terme « mandat » par « missions » pour éviter tout risque de confusion entre mandat/mandant/mandataire.

- Accueil de deux nouveaux délégués. Mme BEVIERE indique que M. BERCHER et M. CANTOURNET-ALTAYRAC ont été désignés par la CC Pithiverais Gâtinais pour siéger au PETR.

- Election au Bureau. Mme BEVIERE indique que deux délégués ont fait acte de candidature pour représenter la CC Pithiverais Gâtinais au Bureau du PETR : M. BERTHELOT et M. CANTOURNET-ALTAYRAC.

- Election au poste de 3^{ème} Vice-président du PETR. Mme BEVIERE rappelle que, pour donner suite à la démission de M. THION, le poste de 3^{ème} Vice-président est à pourvoir. Elle indique que deux candidatures ont été reçues, celles de M. CANTOURNET-ALTAYRAC et de M. ROUSSEAU.

La Présidente précise que, comme le permet le CGCT, le PETR a pu procéder à l'avancement des Vice-présidents dans l'ordre du tableau, M. GUERINET devenant 1^{er} Vice-président et M. TARTINVILLE 2^{ème} Vice-président.

- Modification du Règlement Intérieur du PETR. Mme BEVIERE rappelle l'obligation faite de délibérer dans les 6 mois suivant toute modification des statuts du PETR. Ces derniers ayant évolué pour adjoindre la compétence PCAET en PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 22 mars 2018. Page 5 sur 6

décembre dernier, le PETR doit délibérer sur son Règlement Intérieur. Aucune autre modification n'est cependant à apporter au document.

- Compte de gestion 2017. Mme BEVIERE indique que l'exercice 2017 est clôturé avec un excédent de 9 964,62 € en investissement et un déficit de 43 928,68 € en fonctionnement, soit un résultat de l'exercice en déficit de 33 964,06 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2017, tenant compte de l'exercice précédent, est de 118 511,39 €.

- Compte administratif 2017. Mme BEVIERE commente les principaux chiffres.

Dans les « Charges à caractère général », on peut constater un écart important entre le prévisionnel et le réalisé, du fait des études qui ont dû être décalées.

La section de fonctionnement s'équilibre à 683 280,14 € (pour un prévisionnel de 1 022 370,62 €).

En recettes de fonctionnement, Mme BEVIERE précise les types de financeurs.

Etat (DIRECCTE, ADEME, DREAL, ARS). Réalisations à hauteur de 20 644,80 € pour un prévisionnel de 41 016,00 €.

Régions (Centre-Val de Loire, Ile de France). Réalisations à hauteur de 226 670,94 € pour des prévisions à hauteur de 402 753,00 €. Il s'agit des aides pour les projets financés par le FEADER, le FEDER, le contrat Natura 2000, le Contrat Global, le SAGE et le SCoT.

Groupement de collectivités à fiscalité propre. Il s'agit des cotisations des Communautés de communes, à 3,10 €/habitant. Autres organismes. Il s'agit des deux agences de l'eau, l'AESN et l'AELB.

En fonctionnement, le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 19 481,06 €.

En section d'investissement, les dépenses principales concernent l'étude SCoT.

En dépenses. Réalisations à hauteur de 41 237,22 € pour des prévisions à hauteur de 206 056,67 € et des restes à réaliser s'élevant à 78 637,84 €.

En recettes. Reprise de l'excédent de 128 027,83 €. Opérations d'ordre de transferts entre sections : 46 293,84 €. Etude SCoT : 26 000 €. Réalisations à hauteur de 179 229,67 € pour des prévisions à hauteur de 206 056,67 €.

Résultat de clôture : 137 992,45 €.

- Budget unique 2018. Mme BEVIERE précise que le budget s'équilibre à 1 124 363,75 € en fonctionnement et à 221 627,00 € en investissement. Il n'y a pas d'évolution particulière par rapport au budget précédent.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Mme BEVIERE rappelle le vote de la Région modifiant le cadre des CRST. Sur la proposition envoyée par la Région, il a été relevé une erreur sur le montant global du contrat, à hauteur de 8 212 000 € et non pas 8 125 000 €. Il sera proposé à la Région d'ajouter la formulation « si le maître d'ouvrage renonce lui-même à cette possibilité » à l'article sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), en page 5.

- PCAET. Mme BEVIERE précise qu'une délibération doit être prise pour lancer la démarche de PCAET sur le territoire du PETR.

- Affaires diverses. Il s'agira de rappeler la tenue des ateliers SCoT les 23, 24 et 25 avril prochains, d'évoquer l'opération artisanat eau propre engagée avec l'AESN et la CMA du Loiret, les contrats de ruralité et un appel à projets « WIFI 4 EU ».

Affaires diverses

- Dates des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 26 avril 2018 à 17h30 dans les locaux du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente